



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-23921-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1452**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES SOUS
CONTRAT - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Héliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

13.03

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN

Nomenclature :

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville met ses équipements sportifs à la disposition des établissements scolaires locaux pour permettre la réalisation des programmes scolaires d'éducation physique et sportive.

Cette mise à disposition se fait notamment dans le cadre de l'article L1311-15 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article L214-4 du Code de l'Education qui fixent les modalités de participation financière de la collectivité de rattachement des établissements scolaires au profit de la collectivité propriétaire des équipements par convention.

Par délibération n°04.1494 du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à signer la convention financière relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives utilisées par les lycées publics et les lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Par délibération n° 2011.1294 du 12 décembre 2011, la Ville a fixé une tarification des équipements sportifs aux écoles.

Vous sont donc proposés en annexes 1 et 2, les états récapitulatifs, par établissement, des recettes engendrées par ces conventions, lesquelles représentent, pour l'année scolaire 2012/2013, un montant de 47 142,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à procéder aux appels de fonds auprès de la Région tels que détaillés en annexes 1 et 2.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées.

**2012.1452 - PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES
SOUS CONTRAT - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES PAR LES LYCEES PUBLICS
EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE PAUL CEZANNE	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	364,00	4,50 €	1 638,00 €
	Total installations de plein air	364,00		1 638,00 €
	TOTAL	364,00		1 638,00 €
LYCEE PRO VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	70,00	15,00 €	1 050,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	9,00	20,00 €	180,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D stabilisé	8,00	15,00 €	120,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	228,50	4,50 €	1 028,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE aire Torse	40,00	15,00 €	600,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	10,50	4,50 €	47,25 €
	Total installations de plein air	366,00		3 025,50 €
TOTAL	366,00		3 025,50 €	
LYCEE VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	482,50	4,50 €	2 171,25 €
	Total installations de plein air	482,50		2 171,25 €
	TOTAL	482,50		2 171,25 €
TOTAL ANNEXE 1				6 834,75 €

**UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES PAR LES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT
EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE CLOVIS HUGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	32,00	15,00 €	480,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	32,00		480,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	24,50	4,50 €	110,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	50,00	6,50 €	325,00 €
	TOTAL 2 installations de plein air	74,50		435,25 €
	TOTAL 1+2	106,50		915,25 €
LYCEE SAINTE MARIE	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	134,50	15,00 €	2 017,50 €
	TOTAL 1 installations couvertes	134,50		2 017,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	163,50	4,50 €	735,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	66,50	20,00 €	1 330,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	203,00	6,50 €	1 319,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	12,00	15,00 €	180,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	171,50	4,50 €	771,75 €
TOTAL 2 installations de plein air	616,50		4 337,00 €	
	TOTAL 1+2	751,00		6 354,50 €
LYCEE DU SACRE CŒUR	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	130,50	15,00 €	1 957,50 €
	TOTAL 1 installations couvertes	130,50		1 957,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	231,50	4,50 €	1 041,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	269,50	6,50 €	1 751,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	91,00	4,50 €	409,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	6,00	20,00 €	120,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D	6,00	15,00 €	90,00 €
TOTAL 2 installations de plein air	604,00		3 413,00 €	
	TOTAL 1+2	734,50		5 370,50 €
LYCEE DE LA NATIVITE	COMPLEXE L . BOBET Gymnase	115,00	15,00 €	1 725,00 €
	Salle Pierre COULANGE Gymnase	40,00	15,00 €	600,00 €
	Gymnase E. CASTEL	13,50	15,00 €	202,50 €
	COMPLEXE RUOCCO dojo	21,00	13,00 €	273,00 €
	COMPLEXE Ruocco agréés	83,50	15,00 €	1 252,50 €
	Gymnase I. GROS	7,00	15,00 €	105,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	280,00		4 158,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	60,00	4,50 €	270,00 €
	TOTAL 2 installations de plein air	60,00		270,00 €
		TOTAL 1+ 2	340,00	

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant
LYCEE SAINT ELOI	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	132,50	15,00 €	1 987,50 €
	Gymnase L. CURNAND Dojo	31,50	13,00 €	409,50 €
	TOTAL 1 installations couvertes	164,00		2 397,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	275,50	4,50 €	1 239,75 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	54,50	15,00 €	817,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	64,50	20,00 €	1 290,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D stabilisé	16,00	15,00 €	240,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	110,50	6,50 €	718,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	175,00	4,50 €	787,50 €
	TOTAL 2 installations de plein air	696,00		5 093,00 €
	TOTAL 1+2	860,00		7 490,00 €
LYCEE CELONY	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	120,50	15,00 €	1 807,50 €
	Gymnase L. BOBET	71,00	15,00 €	1 065,00 €
	Gymnase L. BOBET dojo	75,50	13,00 €	981,50 €
	Gymnase L. BOBET dojo 2	162,00	13,00 €	2 106,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	429,00		5 960,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	246,00	4,50 €	1 107,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	229,00	6,50 €	1 488,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B stabilisé	8,00	15,00 €	120,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	18,00	20,00 €	360,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	38,50	4,50 €	173,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau Volley	17,00	6,50 €	110,50 €
	COMPLEXE VAL DE L'ARC mur escalade	56,00	6,50 €	364,00 €
	COMPLEXE VAL DE L'ARC course d'orientation	22,50	0,00 €	0,00 €
COMPLEXE VAL DE L'ARC tennis	170,00	5,00 €	850,00 €	
TOTAL 2 installations de type plein air	805,00		4 573,25 €	
	TOTAL 1+2	1234,00		10 533,25 €
LYCEE STE CATHERINE	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	128,00	15,00 €	1 920,00 €
	TOTAL 1 installations couvertes	128,00		1 920,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes athlé.	213,00	4,50 €	958,50 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateaux hand basket	222,50	6,50 €	1 446,25 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE ateliers sauts	118,00	4,50 €	531,00 €
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C synthétique	18,00	20,00 €	360,00 €
TOTAL 2 installations de type plein air	571,50		3 295,75 €	
	TOTAL 1+2	699,50		5 215,75 €
TOTAL ANNEXE 2				40 307,25 €
TOTAL GENERAL ANNEXES 1 ET 2				47 142,00 €